

SNTRS



En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : <http://www.sntrs.net>

Numéro 64 du 25 juin 2004

Villejuif, le 22 juin 2004

LETTER OUVERTE

A Monsieur Bernard LARROUTUROU
Directeur Général du CNRS

Monsieur le Directeur Général,

Dans votre note présentée au Conseil Scientifique du CNRS relative au recrutement supplémentaire des chercheurs et ITA, recrutements obtenus grâce à la lutte menée par les personnels de la recherche, vous annoncez votre intention de ne pas utiliser 60 postes d'ITA parmi les 227 recrutements supplémentaires obtenus.

Si la partie de votre argumentation concernant le support budgétaire de CDD déjà accueillis peut être entendue -mais vous ne dites pas combien de postes sont concernés- celle relative au repyramide des emplois n'est pas acceptable et mérite au moins un débat dans les instances du CNRS et avec les organisations syndicales. Vous invoquez en effet « l'inadaptation du pyramide des emplois disponibles (avec un excès d'emplois en catégorie C) » (note 3 page 2). On peut certes comprendre que la structure professionnelle d'une entité quelle qu'elle soit ne saurait se reproduire à l'identique, au risque de figer son fonctionnement. Cependant, le constat que vous établissez ne repose aucunement sur la réalité du fonctionnement de l'organisme. Le repyramide des emplois a un autre nom, disons-le clairement : l'externalisation d'une partie des emplois.

Il n'est pas tolérable qu'on établisse une discrimination indirecte des recrutements, sur la base de deux catégories, les ouvriers et les employés les moins formés, agents de service, d'accueil, d'entretien des bâtiments, de restauration notamment. Or les fonctions qu'ils assurent sont nécessaires à la vie des laboratoires et des services du CNRS, elles sont permanentes. Quelle justification donner au fait que les personnels de service qui oeuvrent quotidiennement dans les laboratoires et services soient rémunérés directement par une entreprise privée et donc indirectement par l'organisme ? Il ne s'agit que d'une position idéologique dont les dégâts sociaux sont manifestes et amplement démontrés : bas salaires, précarité, conditions de travail détériorées, absence de formation, absence de perspectives professionnelles. Comment justifier que le CNRS ne recrute sur emploi de titulaires que pour des fonctions « nobles », celles qui sont très qualifiées ? Où s'arrêtera cette logique de destruction des statuts ? Enfin, ajoutons que la suppression des catégories C entraîne mécaniquement la prise en charge par les personnes en place (chercheurs, doctorants, ITA...) des tâches assumées jusqu'alors par les agents de ce niveau.

Nous rappelons que les prospectives d'évolution des emplois au CNRS devraient être l'objet d'une évaluation établie par l'Observatoire des Métiers, en concertation avec les organisations syndicales et les instances compétentes.

C'est pourquoi nous vous demandons de revenir sur cette décision et de recruter dès maintenant les agents de catégorie C. Cette décision donnerait un coup d'arrêt à l'externalisation des emplois les moins qualifiés et permettrait aux personnes qui les occupent d'accéder aux garanties sociales du statut de fonctionnaire : droits individuels et collectifs tels que reconnaissance de l'ancienneté, droit à la formation, perspectives de carrières, protection en matière de conditions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, nos salutations distinguées.

Pour le SNTRS-CGT,
Annick Kieffer
Secrétaire Générale